

Le Reais

n° 82 - avril-mai-juin 2019

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT

IHS
CGT - FAPT

Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Euromanif au Perthuis 2010

Brefs rappels historiques

Page 2

Le Billet Pour que l'Europe du Capital ne soit plus un broyeur de vie

Page 3

Déportés en Afrique du nord 1941/1943

Une injustice séculaire à réparer d'urgence

Page 4

Dossier : L'Europe veut-elle la fin du service public ?

Retour sur le processus de démantèlement des services publics (années 1990-2000)

Page 10

La vie de l'IHS :

- Assemblée générale de l'IHS CGT FAPT

- L'Assemblée générale de Libération Nationale PTT
- L'Assemblée générale de la Fédération Nationale des associations de recherche historique (FNARH) des Postes et Télécommunications
- La 14^e Conférence de l'Union Fédérale des Retraité(e)s CGT-FAPT
- Hommage

Page 17

Livres :

- La fracture
- Téléphonistes à l'international

Page 23

Rappels historiques

Joël Ragonneau

1899 : La troupe et la police distribuent le courrier

« Messieurs, Paris a constaté ce matin que les facteurs de la Recette Principale, au nombre de 1 500 avaient brusquement cessé d'assurer le grand service public dont ils ont la charge. Aucune excuse n'est valable, parce que depuis plusieurs années les gouvernements qui se sont succédés, quelle que fut leur nuance politique, ont eu à cœur de montrer leur sollicitude pour le personnel des Postes et Télégraphes. » disait Mougeot, sous-secrétaire d'Etat des PTT en 1899. Couplets familiers parce que toujours chantés sur le même ton de 1899 à nos jours.

Mais que se passe-t-il au juste ce 18 mai 1899 ? Le 16 mai 1899, le Sénat refuse toute augmentation des traitements des facteurs. Ceux-ci ne perçoivent pourtant que 2 frs 70 par jour, alors qu'ils en revendiquent 5. Dans le même temps, l'administration des Postes réalise, comme aujourd'hui des millions de recettes annuelles.

Alors, le 18 mai, les facteurs sont en grève ! Tous les moyens sont alors employés pour briser la grève. Dès le 18 mai, une première liste de révocation est dressée, alors que les personnels de la caisse d'épargne, les hommes de la garde républicaine et des hommes de troupe sont réquisitionnés pour effectuer la distribution du courrier. Pourtant, rien n'y fera et à l'occasion du 14 juillet 1899, les sanctions sont annulées, les traitements sont revalorisés et différentes améliorations vont voir le jour.

* Lire l'histoire de la fédération tome 1 de Georges Frischmann p 94

1939 : La fin de l'Espagne républicaine

C'était au mois d'octobre 1936. Des milliers d'antifascistes du monde entier faisaient mouvement vers l'Espagne. Le putsch du général Franco, soutenu par Hitler, Mussolini et l'Eglise contre la République espagnole, avait provoqué un choc : les peuples d'Espagne étaient en danger, la solidarité devait s'exprimer y compris les armes à la main. Cette guerre allait servir de banc d'essai et les hommes et les femmes qui allaient former les brigades internationales avaient compris, avant l'heure, que la seconde guerre mondiale démarrait à Madrid.

En février 1939, le sort de l'Espagne républicaine se joue tragiquement. Hitler et Mussolini triomphent. Les républicains espagnols perdent une à une, leurs positions : Barcelone tombe en février, Madrid en mars.

Citons Henri Gourdeaux dans *la Bataille des PTT* le 10 février 1939 : « Contre la servitude, contre la guerre, contre la mort. Rien ne sera oublié de tous les méfaits, de tous les crimes dont nos frères ont été victimes. Le sort de la France est en train de se jouer. Le sort de la démocratie. Le sort de la classe ouvrière même. En un mot le sort de la paix. Le devoir de chacun est tracé. »

Cet article écrit d'un jet, doit être versé au dossier de l'Histoire. Opposé aux écrits de ses adversaires d'alors, il montre qu'il était possible de scruter suffisamment l'avenir et de convaincre tout un peuple de la nécessité de faire barrage au pire. Mais le pire arrivera...

* Lire l'Histoire de la Fédération CGT des PTT tome 1 p. 450

* Lire les cahiers de l'Institut des cheminots n°58 et l'édition de Patrick Chamarat, président de l'ISH cheminot

* Lire « ce que la vie m'a appris » de Georges Seguy p. 18

1969 : De Gaulle désavoué, Pompidou renforcé

28 avril, le résultat a claqué quelques minutes après minuit : 52,41 % de non (suffrages exprimés). Quelques jours avant le scrutin, Charles de Gaulle avait spécifié qu'en cas de vote négatif sur son projet de la régionalisation et de la réforme de l'Etat, il abandonnerait le pouvoir.

Dans le bulletin des lignes de mai 1969, on peut lire : « La victoire du NON traduit l'ampleur de l'opposition des masses laborieuses et aussi des classes moyennes au régime des monopoles. Prétendant être l'émanation de la France entière, le général de Gaulle est désavoué par le peuple près de onze ans après son retour au pouvoir, avec moins de 40 % des voix des électeurs inscrits »

Alain Poher, Président du Sénat assure l'intérim. Cette démission entraîne des élections présidentielles anticipées les 1 et 15 juin 1969.

Malgré le très bon score du candidat du parti communiste, Jacques Duclos (21,5% des suffrages), ce sont deux candidats de droite qui vont s'affronter au 2^e tour. Georges Pompidou est élu Président de la République après un appel de la CGT à l'abstention. Jacques Chaban-Delmas est nommé premier ministre.

* Lire : les lignes aux PTT : un métier, des réseaux de Bernard le Boisselier p 424

* Lire : l'histoire de la fédération tome 2 p.328

* Lire le numéro spécial du centenaire du journal : l'Humanité

* Lire un siècle d'Humanité sous la direction de Roland Leroy p.284

Le Billet



Pour que l'Europe du Capital ne soit plus un broyeur de vie

A un mois des élections européennes, le 26 avril, les travailleurs et travailleuses de toute l'Europe ont manifesté à Bruxelles à l'appel de la CES (confédération des syndicats européens) pour « Une Europe plus juste. »

Pro européens ou Eurosceptiques, l'Europe c'est l'affaire de tous et la place du syndicalisme et de l'action collective sont et seront décisifs pour l'évolution d'une construction européenne plus sociale, solidaire et de paix.

En regardant nos pages d'histoire, la CGT a toujours agi pour les revendications des salariés en France et en Europe, avec ses forces et ses limites, contre le « grand capital » qui ne supporte pas qu'un secteur lui échappe et qui se sert de l'Europe comme prétexte et couverture pour, par exemple tirer les salaires vers le bas et, détourner le bien des services publics à son profit.

L'article d'Alain Gautheron, décrit et analyse ces processus et mécanismes de démantèlement et de privatisation des services publics mis en œuvre.

Le livre La Fracture, montre aussi le rôle et l'action du syndicalisme pendant ces années. Notre Fédération n'a eu de cesse de dénoncer la situation insupportable de déshumanisation faite notamment par la transformation à marche forcée de France Télécom, avec un management libéral intransigeant et l'obsession du profit.

Un épisode douloureux pour les fonctionnaires avec les suppressions de postes, les mobilités imposées, etc. conduisant à de nombreux suicides et mal être au travail.

En octobre 2009, dans le n°44 du Relais Bernard Bouche intitulait son Billet : **Les Broyeurs !**

Citons quelques extraits : « *Broyer les institutions... Broyer les services publics... Broyer les outils de travail... Broyer les acquis sociaux... Broyer les syndicats et leurs militants... Broyer les hommes et les femmes... ça ne date pas d'aujourd'hui. (...) et de citer des luttes du monde du travail pour la dignité, pour changer la vie, (...) (II) ne peut que réagir à l'insupportable et enrayer la machine à broyer les hommes et les femmes ce qui est particulièrement le cas dans le secteur des Postes et Télécommunications. La désespérance qui conduit parfois à l'irréparable est inacceptable. (...) La voie obligée reste la lutte sans merci contre ces broyeurs de vie : c'est la leçon que nous tirons de notre histoire.* »

Au moment où s'ouvre le procès « pour harcèlement moral intenté contre les anciens dirigeants de France Télécom et contre la personne morale de France Télécom » qui n'est que justice pour les victimes et leurs familles, rappelons quelques passages du communiqué du 7 mai 2019 de la Fédération : **France Telecom, un procès pour la réhumanisation.**

Ce n'est pas seulement le procès du passé, c'est aussi celui pour l'avenir(...)

(II) doit conduire, bien au-delà de l'entreprise concernée, à rendre dorénavant possible la responsabilité pénale des employeurs, donneurs d'ordre et sous-traitants, qui font des salariés es la variable d'ajustement, au nom de la course au profit. Jamais la fin ne justifie les moyens ! »

Danièle Ledoux

Le Relais

21^e année de parution - Trimestriel - 4 €

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

2^e trimestre 2019

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0322 G81018



Conception, mise en page
et impression :

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Déportés en Afrique du nord 1941/1943 Une injustice séculaire à réparer d'urgence

De nombreux militants de la CGT ont été internés et déportés dans des camps de concentration en Afrique du Nord de 1941 à 1943. Parmi eux, des militants des PTT, dont un ancien Trésorier de notre fédération, Charles Dupuy.

Depuis la fin de la guerre, malgré les nombreuses interventions, tous les gouvernements refusent de les reconnaître comme déportés, les privant ainsi d'être à leur juste place dans le combat antifasciste de la France pendant ces années noires.

A cet effet, l'Institut d'Histoire Sociale confédéral et les instituts des fédérations concernées sont intervenus auprès du secrétariat général de la CGT et du parti communiste pour que de nouvelles initiatives soient prises et que cette injustice soit réparée.

A ce jour (16 avril 2019) le parti communiste a pris contact avec nous (CGT).

Il envisage d'organiser un colloque fin 2019 début 2020, au Sénat.

Ce qui permettra de remettre en lumière cette injustice flagrante et d'intervenir auprès des autorités compétentes, voire auprès du Président de la République.

Nous publions ci-dessous l'essentiel de la note transmise :

Le contexte, (très résumé !) de la situation politique et syndicale avant et au moment de leur arrestation

Entre la fin 1938 (grève à l'appel de la CGT le 30 novembre) et le début 1939, la situation peut être résumée par le délitement social et politique du Front Populaire.

Le grand patronat et la grande bourgeoisie en général reprennent l'offensive dès 1937. Après les accords de Munich (30 septembre 1938) qui ouvrent à Hitler la voie pour envahir la Tchécoslovaquie et les Sudètes, le slogan «*plutôt Hitler que le Front Populaire*» fleurit comme au printemps.

Le parti communiste et la tendance de la CGT issue de la CGTU d'avant la réunification de 1936 se prononcent contre ces accords. Ils vont être attaqués et isolés par les Munichois. La gauche éclate en deux tendances. Les munichoïstes, dont l'histoire retiendra qu'ils capitulèrent devant Hitler, et les anti munichoïstes, partisans entre autres de l'intervention militaire pour défendre la République espagnole, ce que ne voulaient pas les Munichois.

Cela dans un environnement européen fasciste et fascisant. Fin 1938, l'expansionnisme allemand fait que la guerre paraît inévitable. Les menaces directes contre la Pologne conduisent l'Union

Soviétique à proposer des contacts à l'Angleterre et la France pour débattre d'un front antinazi, proposition ignorée avec mépris par anticommunisme. Ce refus va conduire Staline à se tourner vers Hitler et signer avec lui, le 23 août 1939, le «*pacte germano-soviétique*» qui laisse les coudées franches à Hitler pour envahir la Pologne et à Staline pour y entrer également. Bien que placée dans «*une situation tragique*» et ébranlée par ce pacte, la direction du PCF va le défendre...

Hitler envahit la Pologne le 1^{er} septembre, la France déclare la guerre à l'Allemagne le 3, Staline entre en Pologne le 17 septembre.

Pour le gouvernement, qui n'est plus celui du Front Populaire, quelle aubaine que ce pacte ! «*Les voleurs crient aux voleurs*» ! Ceux qui défendent le pacte, c'est à dire des antimunichoïstes résolument antifascistes, sont dénoncés par les munichoïstes comme des traîtres à la patrie ! C'est une guerre à l'intérieur du pays qui va se dérouler contre les communistes, les sympathisants et les syndicalistes de l'ex-CGTU à partir de septembre 1939.

Une guerre plus virulente que les escarmouches menées contre Hitler de septembre 1939 à mai 1940. Disons une «*guerre sans guerre*», d'ailleurs l'histoire la qualifiera de «*drôle de guerre*».

Virulent par contre le gouvernement Daladier qui, en toute illégalité, va, le 16 janvier 1940, faire voter la déchéance des députés communistes. Le 9 mars, le ministre de l'Intérieur se vante du «*tableau de chasse du gouvernement*». 2717 élus sont mis au ban de la nation, et, dit-il, «*le nettoyage continue*». Les syndicats pro CGTU ne sont pas épargnés, il est fier d'annoncer que «*2400 de ces individus avaient été arrêtés*»... Pendant ce temps, l'indulgence est de mise pour les membres du comité France-Allemagne et les inculpés de la Cagoule sortent peu



« Il n'y a point de plus haute vengeance que l'oubli »
Balihazar Garcian

à peu de prison. Et, cerise sur le gâteau si l'on peut dire, le 9 avril, le garde des Sceaux, le socialiste Albert Sérol, décrète « des peines sévères allant jusqu'à la mort pour tout Français qui aura participé

sciemment à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation ». Sont visés en premier lieu les communistes engagés politiquement et /ou syndicalement.

Le début des arrestations

C'est dans ce contexte que de nombreux militants, dont des syndicalistes cheminois, métallos, mineurs, PTT etc. auront un an d'avance dans l'expérience de la clandestinité. D'autres seront internés, d'abord dans des camps en France, où étaient emprisonnés des espagnols victimes de Franco, avec d'autres étrangers, par exemple des gens du voyage, et cela sans procès.

Puis, sous Pétain, en mars 1941, ils furent déportés comme otages, en Algérie, comme les révolutionnaires en 1848 après l'échec de la révolution de février et en 1871 après la semaine sanglante fin mai contre la commune. Il y eut aussi des camps en Tunisie et au Maroc. Durs, très durs furent la plupart des camps, des brimades insupportables, des tortures, des condamnations à mort épargnées par le débarquement des Américains le 8 novembre 1942 et l'installation du gouvernement provisoire du Général De Gaulle. Les camps furent fermés d'avril à juin 1943 et les déportés rentrèrent en France seulement d'octobre à décembre 1944. Ils se mirent sous une forme ou sous une autre au service de la libération de la France du joug hitlérien.

Ils ne sont pas reconnus comme déportés...

Depuis des décennies, nous demandons que ces hommes-là soient mis à leur juste place dans le combat antifasciste de la France.

Ils ne le seront que lorsque la Nation leur reconnaîtra le titre de déporté.

Or, 75 ans après leur libération, ce n'est toujours pas le cas malgré les demandes répétées de l'Association des Résistants Déportés Internés et Emprisonnés Politiques en Afrique du Nord (ARDIEP), dont

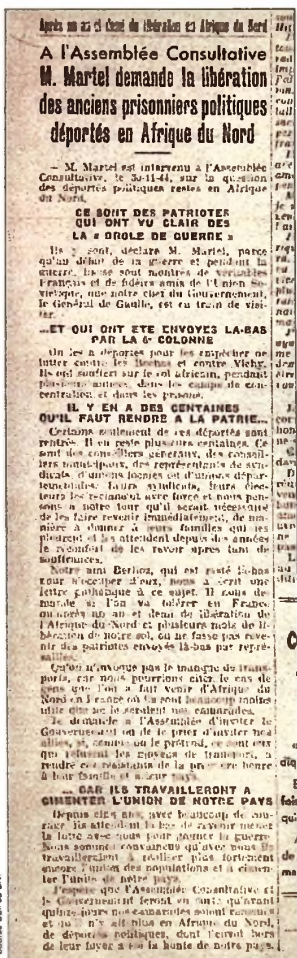
l'un des présidents fut André Moine, lui-même déporté en Afrique du nord, auteur d'un livre « Résistance et déportation en Afrique du nord : 1939/1944 », dans lequel figurent 164 témoignages. Dans cet ouvrage, il souligne la diversité des déportés : des élus, députés, conseillers municipaux, communistes ou proches de ce parti, des syndicalistes de la CGT, ou tout simplement des suspects, qu'ils soient Français, étrangers, ou juifs déchus de leur nationalité française en octobre 1940...

André Moine donne comme exemple la composition des déportés français du camp de Bossuet ou sud d'Alger sur les Hauts Plateaux : « En mars 1941, il y a 496 déportés dans ce camp où l'on trouve 105 militants métallurgistes, 52 cheministes, 45 enseignants, 17 PTT, des commerçants, des artisans, des professions libérales ». L'écrivain Joseph Andras dans le journal l'Humanité du 27 décembre 2018, précise que ce camp est « entouré de barbelés électrifiés et de mitrailleuses, il y fait suivant les saisons entre +50 et -15°... C'est l'usure des prisonniers et la cravache du sergent, les poux, la crasse, les diarrhées chroniques, les épidémies de typhus, des cadèmes et la tuberculose ».

C'est sans doute dans ce camp que fut déporté en mars 1941 le poète Espagnol anti Franco israéliète Max Aub arrêté par Pétain. « Que crève celui qui a construit ce camp de la mort en Afrique du Nord », écrit-il, mais « nous tenons bon... Et demain, un autre jour naîtra...Quelle que soit l'ampleur du désert, personne ne nous fera taire ». Au-delà des souffrances physiques endurées, dit André Moine, « le poids principal de la souffrance dominante des transportés en Afrique a été le fait d'être déportés ». Or, répétons-le, jusqu'à aujourd'hui, ils ne sont pas reconnus comme tels !

Pourquoi ?

Les différents Gouvernements en place depuis 1945 contestent cette qualité



Source: Göttsche BfE

Article paru dans La Défense du 7 décembre 1944 - organe de la Section française du Secours rouge international

avec des arguments fallacieux, notamment en se référant au sort de ceux qui furent victimes des camps hitlériens. Or les conditions auxquelles furent soumis les déportés dans ces camps ne sont pas celles d'une « normale » déportation mais celle de la « solution finale » qui en ont fait des lieux de mort programmée.

Si il y a des rescapés, ce n'est pas par une décision d'Hitler, mais du fait de l'avancée des Alliés dans le territoire allemand, Autre argument : le pouvoir a défini trois critères pour être reconnu comme déporté :

- 1/ *il faut avoir été détenu par les autorités ennemies,*
- 2/ *transféré par l'ennemi hors du territoire national,*
- 3/ *incarcéré en territoire ennemi ou en territoire occupé ou administré par l'ennemi.*

Juridiquement c'est juste mais pourquoi une détention, un transfert réalisés par la France ne seraient-il pas à considérer au même niveau que les trois critères ci-dessus ? C'est le choix politique fait après la guerre de ne pas reconnaître Vichy comme étant le gouvernement « officiel » de la France, qui a conduit à laisser entendre que les Français n'étaient pas responsables des faits imputés à Vichy. Alors les internés dans les camps français transférés en mars 1941 en Afrique du Nord, bien que soumis à l'administration de Vichy, ne pouvaient pas être reconnus comme déportés !

On sait qu'il a fallu attendre le discours de Jacques Chirac, en juillet 1995, pour que la France reconnaisse enfin ses responsabilités dans les exactions de Pétain et de ses gouvernements.

Cela nous donne encore plus d'arguments et de force pour exiger à nouveau, 75 ans après leur libération, que les survivants de ces camps et à titre posthume pour la plupart, aient le titre de déportés, ce qui les mettrait enfin à leur juste place dans le combat antifasciste de la France des années 1930-1945.

Leur nouveau qualificatif participera à la bataille idéologique d'aujourd'hui pour empêcher le populisme fascisant de conduire la France et l'Europe dans une nouvelle catastrophe de civilisation. Car, comme le dit une chanson de Jean Ferrat, « quand je vais boire un verre au Café du Commerce, parfois je crois revoir sur du papier jauni la photo de Pétain dans mon verre de Vichy ».

Pour terminer, je voudrais citer un paragraphe du livre d'André Moine : « A la fin de celle-ci [la guerre], au retour des déportés d'Allemagne, devant le spectacle de tant d'horreurs et de souffrances, eux qui avaient ce qu'était la misère des camps « ordinaires » et le drame de la séparation, ils se turent sur leur propre sort, par respect pour leurs camarades, par crainte d'attitudes déplacées. Ce fut leur tort ».

Oui ! Ces déportés d'Afrique du Nord étaient aussi des hommes d'honneur.

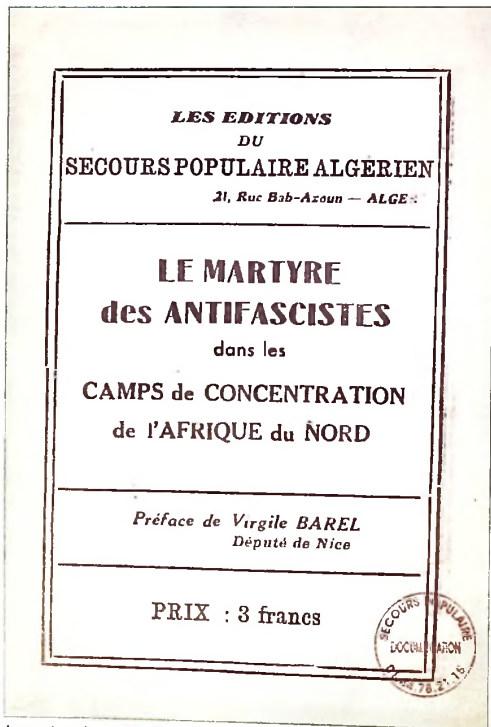
Serge Loitier

Cet article s'appuie aussi sur le livre de Jean Yves Mollier et Jocelyne George, « la plus longue des républiques 1870-1940 », publié chez Fayard en 1994, sur la brochure de Danièle Ledoux « L'année 40 ou comment on en est-on arrive là ? » publiée par l'HS-CGT Fopt, ainsi que sur « La Biographie de Jean Grandel », fusillé à Chateaubriant (470 pages) de la même auteur publiée au Temps des Cerises en 2006.

Il faut noter que plusieurs initiatives publiques ont déjà traité de ce sujet. Par exemple, depuis l'an 2000 :

- le vendredi 16 novembre 2001, au Palais du Luxembourg sous la présidence de Marie Claude Beaudou, sénatrice du Val d'Oise, à l'initiative de l'ARDIEP

- le 31 janvier 2002, à l'initiative de Madeleine Quere, membre de notre institut, qui a consacré et consacré depuis plusieurs décennies beaucoup de son temps à cette cause, une soirée au siège de la CGT sous la présidence de l'HS CGT PTT (Fopt) avec les responsables des HS Cheminots, Metallos, Mineurs, soirée qui a permis la publication d'une brochure et d'un livre vendu à 250 exemplaires.



Le martyre des antifascistes dans les camps de concentration de l'Afrique du nord. 1943.

Reconquérir le sport à l'entreprise pour tous

Le sport à l'entreprise a toujours nécessité une longue bataille. Nous le voyons bien aujourd'hui avec toutes les remises en cause qui existent, notamment dans nos professions issues des ex-PTT. Parmi la nouvelle génération, beaucoup de salariés se demandent comment a pu être le sport dans l'administration des PTT ? Aujourd'hui, il ne subsiste plus beaucoup d'associations sportives corporatives.

Les précurseurs

Pourtant, il y a bien longtemps, on a vu apparaître, en 1898, c'est-à-dire il y a 120 ans, une Union Cycliste des Postes et Télégraphes de la Gironde.

Cet essai réussit, et toujours à Bordeaux, une section d'athlétisme est créée qui prend le nom d'Association Sportive des Postes et Télégraphes (ASPTT).

Un championnat national d'athlétisme est mis sur pied et des ASPTT sont créées à Lyon et Marseille en 1907.

Deux conceptions opposées

Contrôlées par la direction, ces associations se sont orientées vers la pratique du sport de haut niveau au détriment de l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives.

De bons résultats sont obtenus par quelques athlètes et, évidemment, sont appréciés par les directeurs de région et d'établissement, voyant là des retombées possibles sur leur carrière et sur leur image dans l'administration.

Très rapidement donc, deux orientations apparaissent, celle de servir les intérêts de l'administration en favorisant l'élite ou celle consistant à permettre le droit au sport au plus grand nombre de travailleurs des PTT.

Premières initiatives pour le sport pour tous

Malgré la prédominance du premier choix par l'administration et les ASPTT, plusieurs initiatives et actions sont menées pour permettre que le sport devienne un droit pour tous dans l'entreprise. Certains agents mettent en place une Union Sportive Ouvrière des PTT (USOPTT), puis, à la Libération, l'Union Sportive des PTT (USPTT), toutes deux affiliées à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

Suite au boycott des USPTT par l'ASPTT et l'administration, une opération de fusion est menée. En fait, compte tenu de la méthode utilisée, c'est plus d'une absorption des Unions Sportives des PTT qu'il faut parler.

Plus tard, devant la pression des personnels qui aspirent à une pratique sportive de masse et qui le revendiquent, les ASPTT finissent par céder en partie et permettre la création d'équipes de bureau autonomes, d'abord en football, mais sans moyen matériel.

La Fédération CGT fait des propositions

L'émulation qui se développe conduit notre fédération CGT PTT, alors dirigée par Georges Frischmann, à proposer à l'ASPTT d'aider les équipes de bureau existantes et celles qui veulent se créer.

Mais, prétextant la neutralité syndicale, le secrétaire général de l'ASPTT refuse cette demande.

En 1958, des camarades des bureaux parisiens suggèrent à la fédération CGT PTT d'organiser des tournois populaires de sixte (football sur petit terrain) et de rugby, à la Coumeuve.

C'est un succès qui dépasse les espérances des organisateurs avec une aide logistique de la CGT, notamment pour le repas. Plus tard, c'est un cross populaire, toujours à la Coumeuve, qui verra le jour.

La création du CSPTT

La réussite de ces actions suscite l'idée de créer un autre club sportif dans les PTT de la capitale et, le



CSPTT Turbigo

Source CSPTT Turbigo

Calendrier 2005

5 novembre 1959, les statuts du CSPTT (Club Sportif des PTT) Paris sont ainsi déposés à la préfecture, ainsi qu'un autre CSPTT à Marseille. Les CSPTT ne sont pas créés en concurrence des ASPTT mais sur un créneau que ces associations ne voulaient pas tenir.

Peu de temps après sa création, le CSPTT Paris organise son propre championnat de football qui s'ajoute à ceux de la FSGT.

Le combat principal pour les CSPTT a néanmoins résidé dans leur reconnaissance par l'administration des PTT, tant symbolique que matérielle, et qui passait notamment par la liberté de s'affilier à la fédération sportive de son choix, à commencer par la FSGT.

Le CSPTT finira par obtenir son propre local, situé rue Riquet dans le 19^e arrondissement de Paris, en 1972.



CSPTT Turbigo ser bat

Une orientation combattue par l'Administration

Le Club Sportif des PTT portait un programme revendicatif dont les deux principaux éléments étaient l'octroi de 2 heures de sport hebdomadaire inclus dans le temps de service et la reconnaissance des blessures en match comme accidents de travail, des droits valables pour l'ensemble des agents et non les seuls pratiquants de haut niveau, car les membres du CSPTT s'opposent à la logique de privilège pour quelques-uns.

Bien sûr, cette orientation était contraire à celle choisie par l'administration et les ASPTT, et le CSPTT a eu une grande difficulté à exister (absence de moyens attribués par les directions, entraves à l'existence même des clubs dans chaque bureau). Il lui a fallu ainsi se mobiliser pour obtenir un panneau d'information et aller au-devant des collègues pour les inciter à venir au CSPTT.

Cette orientation a suscité bien des actions et notamment avec un point d'orgue lors de la manifestation du 28 avril 1982 devant le siège des PTT, au cours de laquelle 200 agents membres du CSPTT ont joué au volley-ball en pleine rue pour obtenir encore et toujours leur reconnaissance.

Après 1991, les deux exploitants se désintéressent du sport

Après la séparation de la Poste et des Télécommunications marquant le début de la « rationalisation » et d'une privatisation rampante, les CSPTT se sont trouvés en situation très délicate et certains furent absorbés par les ASPTT.

Finalement la dissolution de l'Union des CSPTT est déclarée le 14 décembre 1999.

Aujourd'hui, avec la séparation de la Poste et des Télécommunications, avec la privatisation des Télécommunications et l'orientation de la Poste vers une réduction des coûts, surtout des coûts sociaux, même les ASPTT sont réduites à peu de chagrin, voire quasi inexistantes.

Le sport à l'entreprise « PTT », qui a fait le renom de l'administration et de certains hauts cadres, est anéanti.

Pour autant, est-ce que la question du sport à l'entreprise doit être balayée à tout jamais ?



Sport et plein air Fédération sportive et gymnique du travail.

Certainement pas. Aujourd'hui, on s'aperçoit bien que la pratique du sport à l'entreprise et pour tous nécessite une véritable action à mener syndicalement et politiquement. Avec l'affaiblissement des forces syndicales, notamment au niveau des sections locales, c'est, entre autres, une grande part du salaire différé qui est remise en cause.

Mais c'est sûr qu'il faudra des mobilisations de salariés pour regagner de nouveaux droits. La syndicalisation est à placer au-devant pour reconquérir les territoires de proximité.

* Cet article a été réalisé à partir du livre « Du sport ouvrier au sport oublié ? », toujours disponible au prix de 10 €. réalisé par Igor Martinache et notre camarade Jean-François Davoust, ancien administrateur salarié de France Télécom.

Jean-Marc Seyler

A Malakoff, une bataille syndicale pour le sport à l'entreprise

Au début des années 1980, des collègues qui travaillaient aux ateliers régionaux de la DPP (Direction des Postes de Paris), rue Hoche à Malakoff (92), proposent la création d'une équipe de football ASPTT Malakoff.

S'engage à ce moment une réflexion sur la faisabilité du projet. Contact est pris avec la section syndicale locale de la CGT. La problématique consiste à obtenir du temps pour l'entraînement et pour disputer les matches, être inscrit dans un championnat et éventuellement obtenir du financement.

Tous les collègues sont solidaires de cette demande, qu'ils jouent ou

non au football. La ville de Malakoff est d'accord pour mettre à disposition un stade à proximité pour les entraînements et les matches. Après contact avec l'Union des ASPTT, celle-ci est d'accord pour inscrire l'équipe dans le championnat mais elle refuse la possibilité de faire les matches à Malakoff (municipalité dont le Maire est communiste). Elle propose de jouer sur les terrains de Pershing à Vincennes (soi-disant pour un coût moindre).

Lors de délégation syndicale CGT avec la Direction à Montparnasse, est posée la question des disponibilités. Finalement, il est obtenu 1

heure le mercredi midi en plus de la pause repas pour s'entraîner, l'après midi libre pour les jours de matches, un jeu de maillots et une machine à laver.

Il faut dire en morale de cette histoire que les salariés étaient très unis et solidaires, la CGT obtenant régulièrement plus de 80 % des voix aux élections. Elle avait même atteint un plafond à 96,4 % le jour où la Direction avait décidé d'accéder à la demande de faire le vote à Malakoff au lieu de Montparnasse. Elle avait déplacé un Directeur avec l'espoir de réduire notre influence. Match perdu !

Un exemple des liens entre l'ASPTT et les hauts dirigeants des PTT

L'ASPTT Paris de rugby est au plus haut niveau de son histoire, un nouvel inspecteur principal arrive à la Direction des bâtiments de la DPP. Celui-ci est très impliqué dans le club de rugby (Président semble-t-il). Bizarrement, on voit apparaître à l'atelier régional des gaillards grands et costauds, celui-ci comme peintre, celui-là comme électricien.

Au bout d'un moment, la question qui revient souvent est « Fais-tu du rugby ? »- Réponse « oui ». Finalement, au bout de quelques nouvelles arrivées, s'était constituée l'équivalent d'une équipe sur tous les corps de métier.

Il y avait de la part de la Direction un double objectif, celui de permettre de faire venir des joueurs reconnus sur

l'ASPTT en leur promettant un emploi et tenter de réduire l'influence syndicale de la CGT sur place (les nouveaux recrutés avaient des consignes en la matière).

Cela a fonctionné pour le premier objectif, pas pour le second, certains se sont même syndiqués et beaucoup ont accompagné les militants de la CGT dans leurs luttes.

Le Dossier

L'Europe veut-elle la fin du service public ?

Retour sur le processus de démantèlement des services publics (années 1990-2000)

Un recto verso rédigé par la commission européenne, sous le titre : « L'Europe veut-elle la fin des services publics ! Vraiment ? » avance sa réponse libérale :

« Les pays de l'UE sont très largement libres de définir l'étendue de leurs services publics.

L'UE intervient dans une seule catégorie de services publics, ceux dits d'intérêt économique général (comme la poste, les télécommunications, les transports, l'énergie, la distribution d'eau, la gestion des déchets...)

Elle veille à éviter des situations de monopole et d'abus concurrentiels.

En même temps, elle protège les citoyens européens en leur garantissant l'accès à ces services. »⁽¹⁾

Si l'on en croit l'UE, elle veille au bon fonctionnement du marché, protège les citoyens et renvoie l'essentiel des responsabilités en matière de définition des services publics aux pays de l'UE.

Une étude publiée début 2019, par le groupe GUE/NGL du parlement européen pose la question « Qui fait quoi ? Les responsabilités institutionnelles réciproques de l'UE et des Etats membres. »

Évoquons quelques extraits choisis :

« La Commission européenne dispose du monopole de l'initiative législative, mais les responsabilités des États membres sont en fait essentielles :

- ils négocient, signent, ratifient les traités à l'unanimité,
- le Conseil européen définit les grandes orientations politiques de l'UE
- le Conseil des ministres est co-législateur et il existe une "minorité de blocage"
- le COPERER, qui réunit en continu les représentants des États, négocie en permanence des compromis, qui deviennent progressivement "l'intérêt commun"
- la Commission dispose certes dans le domaine des SIEG de la capacité de prendre elle-même des directives ou décisions (art 106-3) ; mais elle ne l'a mise en œuvre qu'à quelques reprises, l'utilisant comme incitation aux États membres de décider
- les directives européennes une fois adoptées ont à être transposées dans le droit national de chaque État, avec de larges marges de manœuvre quant aux moyens mis en œuvre... »⁽²⁾

A ce stade retenons qu'à propos des services publics et probablement à propos de ce qui concerne la vie politique, économique et sociale, il est impossible de classer par ordre d'importance les responsabilités respectives des États et de l'Europe.

Marquées les unes et les autres du sceau du libéralisme, elles s'articulent dans un même mouvement. Ce n'est pas premièrement, puis deuxièmement mais bien l'une et l'autre, ensemble et en même temps !

Rappel de quelques dates de la construction européenne

Après la seconde guerre mondiale, les discours officiels qui évoquent la Paix comme objectif essentiel de la construction européenne ne manquent pas.

D'autres y voient la continuation du plan Marshall et la double ambition américaine, soutenue par les trusis, d'ouvrir un grand marché à conquérir et de combattre l'influence du communisme.

1. <https://goo.gl/xy2GV>

2. La libéralisation des services publics, services d'intérêt général. Pierre Bauby. Etude réalisée pour le groupe GUE/NGL du parlement européen.

1951 c'est la fondation de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier.

1957 le 25 mars, les traités de Rome fondent la Communauté Economique Européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique.

Dans un communiqué du 9 janvier 1956, le Bureau Confédéral de la CGT avance déjà les raisons de son opposition à ce Marché Commun « *la libre circulation des marchandises, donc le déchaînement de la concurrence fondée sur l'infériorité des salaires et de la législation sociale, l'harmonisation par le bas des conditions sociales dans les différents pays, l'opposition renforcée à toutes les revendications des travailleurs...* »

Dans le même temps, la CGT affirme aussi son opposition « *à tout protectionnisme conservateur et son appui à toute formule authentique de coopération économique internationale.* »

1968 c'est la suppression des droits de douane entre les Pays membres.

1973 c'est l'élargissement au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark.

1979 c'est la première élection du parlement européen au suffrage universel direct, jusque-là les parlementaires étaient choisis par les parlements nationaux.

1981 adhésion de la Grèce.

1986 adhésion de l'Espagne et du Portugal.

L'entrée en vigueur de l'Acte unique européen fixé au 1^{er} janvier 1993 supprime toute restriction à la mise en place d'un véritable marché intérieur.

1989 chute du mur de Berlin.

1992 le 7 février, traité de Maastricht dont on connaît surtout les critères définis dans la perspective de création

d'une monnaie unique au 1^{er} janvier 1999 : le déficit public de chaque Etat membre ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette doit être inférieure à 60 % du PIB.

Critères réaffirmés en 1997 (traité d'Amsterdam) dont nous savons qu'ils servent de prétexte à toutes les mesures d'austérité contre les peuples.

1993 les critères de Copenhague fixent les conditions politiques et économiques d'adhésion des nouveaux membres.

1995 élargissement à l'Autriche, la Finlande et la Suède. Accords de Schengen ce qui fait dire à la CGT que l'Europe se transforme en citadelle.

1997 traité d'Amsterdam qui étend le champ communautaire à la police, la justice et l'emploi.

La politique sociale est intégrée dans le traité et tous les Etats sont tenus de respecter la réglementation commune.

2001 Traité de Nice qui modifie le système institutionnel et décisionnel de l'UE afin de permettre l'élargissement à 25.

2002 le 1^{er} janvier, introduction de l'Euro.

2004 le 1^{er} mai, élargissement à 10 nouveaux membres.

2005 référendum sur le projet de Traité Constitutionnel auquel les électrices et lecteurs français et néerlandais opposent un NON.

Le service public « à la française »

Le service public "à la française" puise ses racines très loin dans notre histoire.

Des rois et des empereurs aussi l'ont façonné mais c'est toujours la mobilisation du peuple qui lui a donné ses



Manifestation du 25 octobre 1989

contours les plus progressistes.

C'est à la fin du 19^e siècle qu'émerge la jurisprudence du Conseil d'État qui dégage les principes sur lesquels repose son fonctionnement :

- l'égalité d'accès, la continuité du service et son adaptabilité, tout cela afin qu'il réponde à l'intérêt général. Autant de notions qui ne sauraient suffire à une ou un syndicaliste.

Dans une société divisée en classes antagonistes, l'intérêt général tend trop souvent à se confondre avec l'intérêt de la classe dominante.

Le choix du service public, c'est le choix d'une société solidaire décidée à maîtriser son destin avec une vision à long terme, traquant les inégalités, considérant la réponse aux besoins comme un but et un moyen.

Le service public à la française a trois caractéristiques essentielles :

- c'est une propriété publique.
- le personnel dispose d'un statut qui repose sur trois critères : l'égalité d'accès, l'indépendance, la citoyenneté, et lui assure des droits de haut niveau en contrepartie d'obligations.
- sa gestion doit se fixer pour objectif la réponse aux besoins du plus grand nombre.

De la Libération aux années 2000, on peut identifier trois étapes dans l'histoire du service public :

➤ à partir de 1945, les services publics et les entreprises publiques jouent un rôle essentiel dans la reconstruction du Pays. Le patronat est discrédité, dans les années 30 il n'a pas investi pour moderniser l'appareil de production. A la Libération, l'opinion publique lui est défavorable « *Le Gouvernement, tout comme l'homme de la rue, était convaincu que l'attitude des patrons, aux heures les plus pénibles de la récente histoire, avait été médiocre, et dans beaucoup de cas méprisable.* »⁽³⁾

➤ Rapidement le patronat comprend qu'il peut agir pour détourner à son profit le fonctionnement du secteur public : en s'emparant des marchés publics, en obtenant des tarifs préférentiels sur les services, en mettant en place des mécanismes financiers qui l'enrichissent.

➤ L'époque du démantèlement et de la privatisation, c'est-à-dire celle où le capital veut s'emparer directement des créneaux des services publics qu'il considère comme rentables.

En fait, la privatisation des services et entreprises publics est un long processus, animé par les gouvernants et la haute administration, qui touche à la fois sa propriété, le statut de son personnel, son organisation, son mode de gestion et ses objectifs.

L'information devenue ensuite communication tend à convaincre les usagers et le personnel du bien-fondé de sa soumission au modèle de gestion de l'entreprise privée.

La formation du personnel et particulièrement des cadres se résume à lui transmettre les règles managériales qui accompagnent cet objectif.

D'ailleurs dès les années 70, le secteur public est à la pointe de l'action pour développer "les méthodes modernes de gestion" comme la rationalisation des choix budgétaires (RCB), la direction participative par objectif (DPO) toutes destinées à intégrer le personnel à sa propre exploitation et à l'objectif unique de la course à la rentabilité.⁽⁴⁾

Ces exigences justifient des restructurations importantes des services avec des conséquences le plus souvent préjudiciables pour le personnel et les usagers qui deviennent des clients.



Le management autoritaire et les choix de gestion qui s'éloignent de plus en plus des besoins du plus grand nombre entretiennent la bureaucratie, la baisse de la qualité de service et nourrissent les campagnes de dénigrement des services publics.

Selon la devise "diviser pour régner" les statuts des personnels sont l'objet d'attaques constantes, leurs droits assimilés à des privilèges qu'il faudrait remettre en cause.

3. Henry W. Ehrmann *La politique du patronat français 1936-55* A. Colin 1959 p.99

4. Alain Gaufleron *Des "nouvelles méthodes" patronales de gestion du management "hiérarchique"* Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale N°139 sept. 2016 p. 8 à 15

Toutes ces orientations, toutes ces décisions préparaient, au fil du temps, les esprits et le terrain à la construction d'un Europe libérale.

Face à cela la CGT n'est jamais restée l'arme au pied ! Elle s'est efforcée de susciter et de faire converger l'action des personnels et des usagers pour la défense et la modernisation du service public.

Pour nourrir ces mobilisations, elle a régulièrement produit des analyses critiques de la gestion des services publics et avancé des propositions alternatives.

Les « prétextes » à la privatisation

Dans tous les secteurs, les privatiseurs ont invoqué les mêmes prétextes pour justifier leur choix de privatisation des services publics en réseaux : la fatalité technique, la fatalité économique, la fatalité politique.

L'évolution des technologies, leur large diffusion rendaient les monopoles caducs... ils oubliaient de préciser que dans le couple monopole public, c'était le mot public qu'ils envisageaient de remplacer par privé !

Ils clamaient que ces services publics coûtaient trop chers aux usagers voire aux contribuables, feignant d'ignorer que non seulement ils n'étaient pas financés par l'impôt mais qu'en plus l'État ponctionnait régulièrement leurs ressources par le biais d'une multitude de prélèvements indus !

Ils citaient les exemples étrangers pour affirmer que l'on ne pouvait pas faire autrement... pourtant au XVIII^e siècle, la bourgeoisie française, face à la monarchie étrangère coalisée n'avait pas hésité à tracer son chemin original ! L'ouverture à la concurrence devait dynamiser l'activité, diversifier les offres, entraîner une baisse des prix.

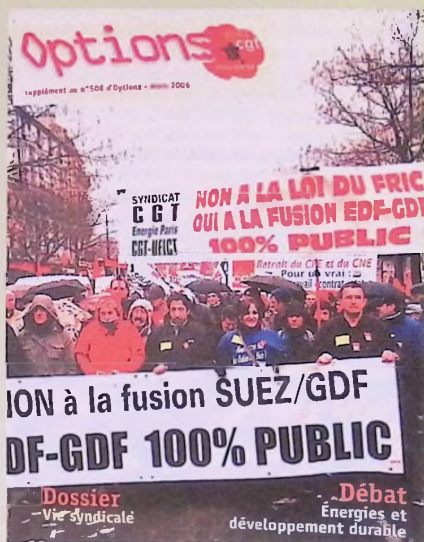
La première étape nécessitait de séparer la gestion des réseaux de leur exploitation afin de permettre à de nouveaux opérateurs privés d'entrer sur le marché... au sein duquel ils voulaient écrêter les activités suffisamment rentables et les clientèles suffisamment solvables... le reste devenant le service universel... sorte de RMI de service public pour les plus démunis.

La déréglementation du secteur de l'énergie⁽⁵⁾

Entre 1996 et 2009, le marché intérieur de l'énergie fait l'objet de plusieurs séries de directives, règlements et recommandations, regroupés en "3 paquets législatifs" visant à libéraliser le marché intérieur européen afin de "l'harmoniser".

La libéralisation des marchés de l'énergie commence en 1997 pour l'électricité (Directive 96/92/CE) et en 2000 pour le gaz naturel. (Directive 98/30/CE)

Le Conseil de l'Union Européenne du 25 novembre 2002 conclut un accord prévoyant la libéralisation de ces marchés pour les clients non résidentiels au plus



tard le 1^{er} juillet 2004, suivie d'une ouverture complète pour tous les clients au plus tard le 1^{er} juillet 2007.

En 2003, un deuxième ensemble législatif autorise les nouveaux fournisseurs de gaz et d'électricité à pénétrer sur le marché des États membres, et permet aux consommateurs (industriels à compter du 1^{er} juillet 2004 et particuliers à compter du 1^{er} juillet 2007) de choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité.

Le 9 août 2004, la loi transforme EDF et GDF qui possèdent alors le statut d'EPIC en Sociétés Anonymes (SA) au sein desquelles l'État s'engage à disposer au moins de 70 % du capital. Engagement qui sera évidemment rapidement oublié par le gouvernement Villepin.

Un contrat de service public est signé entre l'État et les deux sociétés qui précise les modalités de mise en œuvre du service public.

Le bilan

L'Europe importe plus de la moitié de son énergie pour une facture annuelle proche de 400 milliards d'euros.

Cette dépendance énergétique partielle fragilise son positionnement géopolitique.

En dix ans en Europe, le secteur a été déstructuré, perdant 100 000 emplois et 700 000 emplois industriels au total.

5. Les informations contenues dans ce paragraphe sont extraites de nos actes publiés par l'IFHS Mines-Energie N°56-58 à l'été 2017 qui rend compte du colloque « 1946-2016 : la déréglementation à la déréglementation. Et maintenant ? »

Concernant la chaîne gazière, son optimisation a été mise à mal de l'approvisionnement à la commercialisation en passant par la desserte.

Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés en même temps que les taxes entraînant la précarité énergétique de 75 à 125 millions d'euro.

La déréglementation du transport ferroviaire.⁽⁶⁾

Depuis une trentaine d'années, des textes européens et français modifient l'organisation du transport ferroviaire.

Entre 1991 et 1998 des directives européennes (91/440 ; 95/18 ; 95/19) ont introduit la séparation comptable entre les gestionnaires d'infrastructures et les entreprises ferroviaires.

En France, cela s'est concrétisé par la loi de février 1997 entraînant la création de Réseau Ferré de France (RFF) chargé de répartir les capacités d'infrastructures et d'attribuer les sillons.

Entre 1999 et 2003 le 1^{er} paquet ferroviaire (directives 2001/12 puis 13, puis 14 CE) accentue la séparation entre le gestionnaire d'infrastructures et l'entreprise ferroviaire avec le transfert de fonctions essentielles (attribution des licences, des sillons, gestion des péages).

De 2002 au 1^{er} janvier 2007, intervient le 2^e paquet ferroviaire qui installe l'Agence Ferroviaire Européenne et prévoit l'extension des droits d'accès avec la libéralisation totale du fret ferroviaire au 01/01/2007.

Le bilan

Tarifification élevée, dégradation de la sécurité, suppressions massives d'emplois, caractérisent les conséquences de l'ouverture de ce secteur d'activité aux intérêts privés.

Les cheminots sont confrontés à la volonté patronale de développer la précarité et la flexibilité des emplois et des conditions de travail, d'externaliser des activités, d'attaquer le système de protection sociale, les statuts, les conventions collectives.

La déréglementation du secteur des PTT.⁽⁷⁾

En France, au début des années 60, le réseau téléphonique est vétuste et faiblement développé.

Les humoristes ne manquent pas de répéter qu'une partie de la population attend le téléphone et la partie qui le possède attend la tonalité !

Les classes dirigeantes, qui jusque-là avaient montré peu d'intérêt pour le téléphone, semblent percevoir que tout retard dans la modernisation du réseau entravera l'efficacité des entreprises françaises dans la compétition mondiale qui s'engage.

Elles décident d'en faire une priorité mais, plutôt que de confier cette mission à l'administration des PTT, elles veulent s'approprier ce secteur dont elles sont certaines de tirer d'immenses profits.

En 1967, Valéry Giscard d'Estaing lance l'idée d'une compagnie nationale du téléphone.

Toutefois, l'état de l'opinion publique et la mobilisation constante du personnel pour défendre et développer le service public rendent périlleuse toute attaque frontale de privatisation.

S'ouvre alors une longue période durant laquelle les privatiseurs engagent un processus qui vise à séparer la Poste des Télécom, à rapprocher le mode de gestion de ces deux entités et de leurs fonctionnaires à celui que l'on rencontre dans une grande entreprise privée, à développer une politique commerciale qui transforme l'utilisateur en client, à mettre en place un mode de financement du développement du réseau qui alimente les caisses des grands organismes financiers.

Ce processus avance par petites touches. Il ne met pas un terme aux attaques globales, comme des projets de loi, qui visent à accélérer brutalement le processus engagé.

Il est facile de constater que cette méthode et son but font, rapidement et durablement, consensus entre les ministres de droite et les ministres socialistes qui se succèdent, durant cette période, à la tête du ministère des PTT.

6. Les informations contenues dans ce paragraphe sont extraites du site de la Fédération CGT des cheminots.

7. La aussi les sources CGT évoquant l'entretien autour de la déréglementation du secteur ne manquent pas. Citons « Poste et Télécom : contre la privatisation, pour le service public ». Édité par la CGT-PTT 1995. 156 pages.





Après une accalmie, au début des années 80 et quelques mesures favorables aux travailleurs et au service public que les années de mobilisation autour du Programme Commun de la Gauche ont rendu incontournable, les gouvernements nommés par le Président François Mitterrand empruntent le chemin de la rigueur.

Aux PTT, ils cèdent aux exigences libérales en dissociant nettement la gestion de la Poste et des Télécommunications et en préparant la séparation entre la réglementation et la gestion des réseaux.

Le 30 juin 1987, paraît le Livre Vert de la Commission européenne « sur le développement du marché commun des services et équipements des Télécommunications ».

Il confirme les dogmes libéraux « ...les télécommunications sont des entreprises commerciales et doivent donc être soumises à la concurrence... les activités de réglementation et d'exploitation doivent être séparées... la question des structures reste du domaine national... »

L'offensive pour privatiser ce secteur ne connaît plus de répit. De 1986 à 1988, le projet Longuet est mis en échec par l'action syndicale, son successeur le socialiste Paul Quilès revient à la charge. Il enrobe le même objectif d'une grande campagne de communication. Cela aboutit, le 10 mai 1990, au vote de la loi Rocard-Quilès qui met la privatisation des PTT sur orbite.

En 1996 François Fillon, alors Premier ministre de Jacques Chirac, fait voter une loi qui permet l'entrée d'actionnaires privés au sein de France Télécom.

La dissolution de l'Assemblée Nationale en 1997 ne lui laisse pas le temps de l'appliquer.

La Gauche plurielle, qui n'a pas cessé de clamer son opposition à la privatisation des Télécommunications durant la campagne électorale, gagne les élections portée par la forte mobilisation sociale de l'hiver 95.

L'une de ses premières décisions c'est d'appliquer la loi Fillon !⁸⁾

Parallèlement, les directives européennes qui réduisent le monopole de la Poste et ouvre des parties croissantes de ses activités à la concurrence se multiplient.

Le bilan

Dans le secteur des télécommunications, le bilan porte les mêmes stigmates que celui des autres secteurs déréglementés.

L'objectif des opérateurs n'est pas de répondre aux besoins du plus grand nombre mais de réaliser le taux de profit le plus élevé et le plus rapidement possible.

La recherche et la modernisation piétinent. Les opérateurs n'hésitent pas à faire appel au financement public afin d'équiper les territoires qu'ils ont délaissés.

Ils se montrent plus attachés à guetter les opportunités immédiates des marchés qu'à bâtir sur le long terme..

Leur souci, c'est d'identifier et de capter les populations solvables et les créneaux rentables.

Ils proposent des offres commerciales en constant changement et dans une telle complexité que les usagers devenus clients peine à s'y retrouver.

Les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, la restriction des garanties collectives, un management brutal amenant même des salariés à se suicider, constituent le nouvel environnement quotidien que les personnels doivent affronter.

Quelques réflexions

Au fil des années, les coopérations entre les Fédérations CGT des secteurs concernés par cette offensive libérale ainsi que les initiatives confédérales sont devenues de moins en moins fréquentes.

8. Dessaigne "Chronique d'un mauvais coup" Cgt-PTT 1996 40 pages



Les actions internationales par secteur professionnel, en fonction des histoires spécifiques, et les mobilisations européennes impulsées par la confédération ont bien existé.

Si les luttes ont retardé les échéances et marqué les décisions de leur empreinte, elles n'ont toutefois pas permis de mettre en échec le processus de déréglementation/privatisation.

Sur l'essentiel, pour chaque secteur, l'adversaire a utilisé les mêmes méthodes et les mêmes recettes libérales construites dans une savante dialectique entre ses responsabilités nationales et ses responsabilités européennes.

Tout juste a-t-il étalé son calendrier, sans doute aussi afin d'éviter une trop forte convergence d'oppositions à ses intentions.

Des illusions ont aussi probablement existé jusque dans nos rangs, comme celles qui prétendaient que l'ouverture à la concurrence ferait baisser les prix, que certains secteurs qui se considéraient comme des bastions syndicaux seraient eux en capacité de mettre en échec les attaques...

En regardant le calendrier de plus près, on constate qu'entre 1997 et 2002 se sont concentrées la transposition et l'application de nombreuses directives européennes et des décisions de privatisations.

La gauche plurielle (PS-PCF-Ecologistes) gouvernait alors !

Pourtant, alors dans l'opposition, le 29 avril 1997 ensemble PS et PCF déclaraient « *Nous affirmons notre détermination à défendre et promouvoir en les rénovant et en les démocratisant les services publics, la fonction et les politiques publiques. La droite les brade. Elle privatise et dérègle. Nous nous engageons à faire prévaloir une autre orientation. Ainsi par exemple, pour France Télécom, Thomson, Air-France, nous proposons l'arrêt du processus de privatisation.* »

Ce revirement, perçu comme une trahison, a provoqué de la colère parmi les électeurs de gauche et d'abord parmi les salariés des secteurs concernés.

Il a engendré une attitude de rejet de la politique, nourri le fatalisme en laissant penser que l'alternance politique ne signifiait pas alternative politique.

La CGT s'est alors souvent retrouvée seule pour faire front, d'autant que l'unité d'action syndicale rencontrait aussi des obstacles.

Elle a fait face avec ses moyens, en favorisant le débat et l'écoute, en ne renonçant jamais à construire l'action, à avancer ses propositions alternatives construites en toute indépendance syndicale.

Elle a accumulé une expérience qui peut être utile aux générations qui continuent le combat.

En conclusion

Les services publics sont au cœur des mobilisations actuelles.

Ils ont de l'avenir.

Leur sort dépend évidemment de l'engagement dans l'action de ceux et celles qui en ont le plus besoin !

La double besogne reste à l'ordre du jour :

- lutter pied à pied pour se défendre des empiètements quotidiens du capital.
- lutter pour construire une société libérée de toute forme de domination et d'exploitation.

La société capitaliste où se répartirait équitablement les richesses entre les actionnaires et les exploités est une illusion.

La lutte pour nos revendications immédiates doit s'articuler avec l'exigence d'appropriation/réappropriation publique des secteurs que nous considérons comme devant être des services publics.

Le champ de ces services publics, leurs objectifs, leur mode de gestion et de financement, l'amélioration des droits de leur personnel devraient reposer sur l'usage constant de la démocratie impliquant notamment les syndicats, les personnels, la population, les élu(e)s.

Evidemment les luttes doivent se mener au niveau de chaque Pays mais aussi ensemble, en Europe.

Faut-il se fixer pour objectif la construction de services publics européens ou plutôt tenir compte de la disparité des situations, fruit de la diversité des histoires et des réponses apportées par chaque peuple ?

N'est-il pas préférable de construire, d'abord, des coopérations qui permettent d'avancer, pas à pas, ensemble dans la même direction ?

Alain Gautheron

* Intervention faite par Alain Gautheron lors de la conférence du 21 mars dernier organisée par l'IHS CGT avec René Mouriaux, docteur d'État en sciences politiques, sur le thème : "L'Europe veut-elle la fin du service public ?"

Assemblée générale de l'IHS CGT FAPT du 3 avril 2019

La participation particulièrement forte et renouvelée ainsi que la richesse des débats témoignent de la vitalité de notre institut.

Patrick Bourgeois est revenu dans son introduction sur le contexte de la période : extraits

Une actualité intense, avec ce point commun qui est celui des mobilisations importantes des jeunes dans le monde pour le climat. Au travers de cet enjeu, c'est la question de leur avenir qu'elles et ils posent, avec cette volonté de ne pas s'en laisser dépasser, et pour cela, en être des acteurs pleinement engagés.../...

La Cgt n'est pas en reste sur le sujet, avec ses propositions pour "un développement humain durable" et sa contribution aux initiatives à l'appel de plusieurs organisations, à l'exemple des manifestations qui se sont tenues le 16 mars dernier.../...

Le marqueur jaune de la colère sociale s'est élargi à d'autres couleurs. Mais la division syndicale entretenue par le camp réformiste, constitue un lourd handicap pour l'élévation du rapport de forces en faveur des salariés.

Dans l'histoire des mouvements sociaux, c'est lorsque le syndicalisme est rassemblé que les salariés prennent conscience de leur force dans la lutte pour gagner. Il est vrai aussi que les forces organisées syndicalement, et singulièrement dans la CGT étaient beaucoup plus nombreuses par le passé, qu'elles ne le sont aujourd'hui...

Dans un entretien paru dans Options, Jean-Marie Pernot (Politologue, cher-

cheur à l'IRES) explique que le syndicalisme doit imposer sa place dans les organisations telles qu'elles sont devenues : complexes et protéiformes, où intérimaires, précaires, sous-traitants et travailleurs délocalisés participent eux aussi à la création de valeur.../...

On ne peut pas dire que la Cgt a pris du retard dans l'analyse de ces évolutions et dans la construction de propositions innovantes, comme la revendication d'un Nouveau Statut du Travail Salarié et d'une Sécurité Sociale Professionnelle pour garantir des droits à tous les salariés et plus largement aux travailleurs.

Le syndicalisme est toujours confronté au même défi, faire la démonstration de son utilité et de son efficacité mais avec un salariat encore plus diversifié et éclaté.../...

Le "Grand Débat" va-t-il répondre aux attentes et aux exigences qui s'expriment dans les différentes mobilisations de ces dernières semaines et derniers mois ?

Nous avons l'expérience de ce type d'initiative avec le débat public que Paul Qui-



lès, alors ministre des PTT a initié à la fin 1988 sur l'avenir du service public, à la suite du conflit des "camions jaunes" comme l'a montré l'article de Maurice Desseigne dans le dernier "Relais".

On peut craindre que les mesures annoncées accentuent la fracture sociale et entretiennent la division des couches populaires.../...

La situation est inédite pour tout le monde : le pouvoir en place, les partis politique, les syndicats et les relais médiatiques. Comparativement à d'autres périodes où ont éclaté des conflits majeurs (1953, 1968, 1974, 1995...), où la CGT est "à la manœuvre", ce mouvement des gilets jaunes est atypique. Les principales revendications exprimées ne sont pas éloignées de celles que porte la CGT.

Les capacités de mobilisations des salarié-e-s sont réelles. En témoignent les

mobilisations récentes, et celles qui ont précédées. L'histoire des grandes luttes montre qu'elles ont toujours été le fruit de mobilisations et d'actions antérieures.

Les perspectives retenues pour 2019 et 2020

La diffusion du livre sur Georges Frischmann reste notre priorité immédiate. 500 exemplaires supplémentaires sont disponibles en plus des 1 000 déjà tirés, notamment pour les congrès des syndicats et les conférences des unions fédérales des retraités et des cadres prévues au premier semestre 2019.

Les soirées de l'été à Courcelles avec le bureau fédéral et les secrétaires généraux de syndicats, seront organisées sur le thème : « Il y a 100 ans, 1919, l'année charnière ! » Un travail qui s'inscrit dans la démarche d'une étude approfondie sur la période 1919-1939.

Le principe est acté de revenir à des conférences organisées chaque automne dès 2020 à Montreuil avec la cible des adhérent-e-s de l'IHS et des syndiqué-e-s de l'île de France.

Les 24 et 25 octobre 2019, la Fédération organise une initiative importante en direction des jeunes à laquelle l'IHS FAPT est associé autour des 20 ans de la création de l'IHS FAPT et du 110^e anniversaire de l'adhésion de la fédération postale à la CGT (en 1919, année de naissance de Georges Frischmann). L'exposition d'objets présentée au congrès de Reims sera reproduite et élargie.

Un numéro spécial du Re-lais ou une brochure seront réalisés pour les 20 ans de notre institut.

Un plan de travail de suivi régulier des adhérents individuels et de nos syndicats sera élaboré avec le conseil d'administration pour impulser la rentrée des cotisations.

Deux ou trois communications seront présentées au colloque de la FNARH des 20 et 21 juin prochain à La Londe Les Maures sur le thème des Métiers. L'une reviendra sur la notion du grade distinct de la fonction et du métier exercé, l'autre portera sur les bureaux

gares et ambulants et si nous avons la possibilité, la dernière concernerait les personnels des guichets des bureaux de poste.

Nous serons également présents avec une communication au colloque organisé par l'IHS confédéral sur le thème : « *Fédérations professionnelles, organisations et structures de 1967 à 2009* » en novembre prochain.

Dans le cadre des initiatives autour du 8 mars, le travail engagé par Maryse Dumas sur Marie Couette fera, si cela est possible, l'objet d'une présentation et d'un débat en mars 2020.

L'ouvrage d'Hélène Laffait sur Paris Inter Archives *Téléphonistes à l'international* vient de paraître, sous la forme d'une brochure en 300 exemplaires. Les travaux de Robert Gilles sur les bureaux gares et ambulants avancent, mais la publication du livre n'est pas envisageable avant 2 ou 3 ans.

Dans les projets de travail, la période du début des années 1980 à la fin des années 1990 est à réfléchir pour entamer les premières recherches.

Après les 20 ans d'existence de notre institut et l'énorme travail déjà fourni, la réflexion va s'engager avec le conseil d'administration sur notre organisation et notre fonctionnement afin de favoriser renouvellement et élargissement, de rechercher de nouvelles méthodes de travail, et de redéfinir nos priorités.

L'assemblée générale a été suivie d'un repas fraternel avant que les participants se rendent nombreux au 3^e salon du livre CGT, second évènement marquant de cette journée.

Joëlle Roeyé



Le livre d'Alain Gautheron sur Georges Frischmann est aussi une source d'inspiration pour le présent. Extraits repris dans le rapport

- « *Georges est attentif à ce que le collectif militant soit à l'image de la profession, que celles et ceux qui sont en bas de l'échelle y prennent toute leur place. Sa conception de l'activité catégorielle et/ou spécifique permet à la CGT d'être en phase avec les préoccupations traditionnelles du personnel, mais surtout de percevoir celles qui font émerger une nouvelle organisation du travail, ou l'arrivée d'une nouvelle catégorie de personnel* »
- « *Au Conseil National d'avril 1967, il incite le collectif militant à une analyse fine et constante du terrain sur lequel il déploie son activité. Il met alors en évidence les réalisations sociologiques dans la profession et les responsabilités syndicales qu'elles entraînent à tous les niveaux de l'organisation. Le personnel des PTT compte alors un tiers de jeunes et un tiers de femmes, ce qui amène la Fédération, en lien avec les syndicats à ce que chaque année des initiatives soient prises en leurs directions.* »
- « *A l'impatience des agités, sachons apporter notre réflexion de militants conscients de l'état du mouvement. Nous ne sommes pas contre la grève générale, mais nous savons qu'elle ne sortira pas des éprouvettes de quelques alchimistes syndicaux. Elle sortira de la classe ouvrière elle-même quand la classe ouvrière le trouvera opportun.* »

Un bilan d'activité 2018 particulièrement fourni

Pour 2018 nous avons 646 adhérents dont 528 individuels, les autres étant les syndicats départementaux, les régions. 24 adhésions ont été réalisées.

Notre bureau a été réuni 9 fois, notre Conseil d'Administration, deux fois. Notre journal Relais est paru régulièrement (4 numéros) ainsi qu'un bulletin de liaison biannuel en direction des membres du Conseil d'Administration

Nous avons participé aux Congrès Départementaux de notre Fédération, à la formation fédérale avec une intervention sur le thème de « la connaissance de l'histoire de notre fédération », au Conseil National et au 36^e congrès fédéral du 24 au 28 septembre 2018 à Reims avec au sein du stand une exposition réalisée à partir des objets postaux et de télécommunications légués par nos camarades d'Angers, exposition qui a rencontré un grand succès.

L'ouvrage sur la biographie syndicale et politique de Georges Frischmann écrit par Alain Gautheron a été présenté à ce congrès, 183 livres y ont été vendus et 798 à ce jour.

En juillet et août ont été organisées avec la direction fédérale les soirées de l'été sur le thème de mai 1968 et ses apports, en particulier comment cette grève a boosté l'activité fédérale dans certains domaines (jeunes, femmes, etc.).

Nous avons également participé aux divers travaux proposés par l'IHS confédéral et poursuivi notre coopération avec la FNARH.

D'autre part, nous avons maintenant un site internet et un compte Facebook afin de démultiplier notre communication. Le bilan d'activité et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

3^e Salon du livre d'histoire sociale : Lire, Penser, Lutter

Un moment de rencontres dans le patio Georges Séguy, avec des auteurs.

Les Instituts et les Éditeurs qui y présentent de nombreux ouvrages mais aussi de débats.

Deux débats étaient organisés :

Comment naissent les grandes luttes ?

Révolution de 1848, Commune de 1871, Front populaire de 1936, Libération en 1945, Mai 68... : quels processus conduisent à de tels événements ? Fruit d'une lente maturation des esprits ? Contexte politique et économique particulier ? Décalage trop fort entre moyens appropriés par les uns et insatisfaction des besoins des autres ?

Avec Michelle Perrot, professeur émérite d'histoire ; Danielle Tartakowsky, professeur émérite d'histoire ; Gérard Mordillat, romancier-cinéaste.

Et en quoi le livre participe-t-il à l'engagement ?

Les œuvres présentées à ce salon relèvent toutes de ce salon relèvent toutes d'une littérature qui ne véhicule pas l'idéologie dominante. Une littérature engagée qui fait prévaloir une autre vision du monde. Peuvent-elles être



Avec : Thierry Beinslingel, écrivain ; Arno Berina, écrivain ;

Et l'Institut Cgt Fapt avait aussi son stand avec ses publications notamment les plus récentes :

- la biographie de Georges Frischmann d'Alain Gautheron, qui était présent pour dédicacer son livre,
- le livre sur le Service des lignes,
- le numéro spécial du Relais sur la conférence sur la révolution de 1948,
- le coffret sur l'Histoire de la Fédération,
- le livre « Debout camarades ! » sur l'histoire du 1^{er} Mai en Loire atlantique de Michel Tacet – édité par le centre d'histoire du travail.



L'IHS CGT FAPT était présente à deux AG, celle de Libération Nationale PTT et celle de la FNARH

➤ L'Assemblée Générale de Libération Nationale PTT s'est tenue le 25 février 2019

Joël Ragonneau représentait l'IHS. Quelques extraits de son intervention :

Rappelant que lors du dernier CA de l'IHS, la question des plaques commémoratives dans les bureaux et le programme du CNR étaient venues dans le débat. Deux sujets qui doivent aujourd'hui nous interpeller

dans un monde où le poison du racisme, du nationalisme et de l'antisémitisme s'insinue dans la société comme dans l'entreprise.

Sur les plaques commémoratives :

« donner des visages à ces monuments commémoratifs simples et transcrire ces vies restées dans l'ombre, raconter ces existences. Faire le lien entre le vécu de nos Camarades d'hier et nos Camarades d'aujourd'hui. Faire vivre les valeurs de la Résistance »

Ces trois phrases sont tirées de la préface du livre de Philippe Castetbon : Ici est tombé.

Elles ne peuvent guère mieux résumer tout le travail que nous réalisons et qui nous attend dans les mois et les années à venir.

Il est plus que temps que nous nous saisissions de cette question avant que ces plaques disparaissent à jamais...

Sur le programme du CNR :

A l'issue du conflit, le programme de réformes économiques, sociales, progressistes, élaboré par le CNR allait favoriser la reconstruction de la France. Régulé-

lièrement remis en cause par le patronat et les gouvernements, il est essentiel de se les remémorer, de se souvenir de leurs origines et des luttes qui les ont engendrées...

Libération nationale PTT et notre institut sont tout à fait complémentaires.

Nous avons les mêmes objectifs : faire vivre le passé et chercher dans ce passé tout ce qui peut être utile au présent. Si nous ne travaillons pas à préserver ce passé, d'autres se chargeront de le faire... à leur façon.

La présentation de l'actualité de l'IHS (livre biographique Georges Frischmann...) a terminé cette intervention.



20

➤ L'Assemblée générale de la Fédération Nationale des associations de recherche historique (FNARH) des Postes et Télécommunications s'est déroulée le 28 mars à Paris

Robert Gilles qui y participait résume les débats par : **Inquiétudes sur l'avenir et volonté de compte.**

La FNARH est composée de 37 associations, elle compte près de 3000 membres et elle entre dans le périmètre des organismes et associations bénéficiant d'aides au fonctionnement de ce que l'on appelle les opérateurs historiques. L'inquiétude des dirigeants de la FNARH, à court terme, porte sur les

conditions de participation d'Orange, à la suite des modifications imposées par la loi El Komrhy et de la création du CSE (Comité Social et Economique), en lieu et place des institutions représentatives, CE, DP, CHSCT, en vigueur jusque-là. Une adresse à la Direction d'Orange est en cours de réalisation, afin que l'accord entre les organisations syndicales et la Direction prenne en compte la poursuite de la contribution d'Orange au travail de recherche historique et de

ses multiples initiatives tout au long des années ;

L'année 2019 sera marquée par un colloque sur les métiers, à La Londe les Maures (83) du 19 au 22 Juin

2019, auquel l'IHS CGT FAPT participera avec deux contributions de Patrick Bourgeois et Robert Gilles.



La 14^e Conférence de l'Union Fédérale des Retraités CGT-FAPT

Même si la météo avait été plus clémente, il n'est pas certain que les nombreux délégués présents auraient trouvé le temps de faire un peu de tourisme pour découvrir ce merveilleux site vendéen, lors de la conférence qui s'est tenue du 23 au 26 avril à Longeville sur mer.

La densité et l'intensité des travaux, la richesse des débats dans une ambiance conviviale et fraternelle a encore montré la rigueur et la vigueur des retraités pour défendre leurs revendications spécifiques et celles communes à toutes les générations.

Parmi les invités, la présence de nombreuses UFR professionnelles (services publics, cheminots, métallurgie, mines-énergie...) et bien sûr l'UCR, souligne l'attachement des retraités à un syndicalisme CGT articulant la dimension professionnelle et interprofessionnelle.

Ce qui n'a pas manqué d'être souligné dans les différentes interventions, dont celle du secrétaire général de la Fédération Christian Mathorel.

L'Histoire Sociale occupe une place importante parmi les retraité-e-s

Comme à l'accoutumée, l'IHS a disposé d'un large espace pour exposer ses livres et différentes publications au côté de Libération Nationale PTT, représentée par son président Charles Sanset, très applaudi après son intervention.

L'autre moment fort de la conférence est sans conteste la prise de pa-

role d'Alain Gautheron pour présenter son livre : « Une biographie syndicale et politique de Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT de 1950 à 1979 ».

L'attention et l'émotion des délégués est grande ; ils sont nombreux à avoir connu Georges Frischmann, lu ses ouvrages et ses articles dans le journal fédéral notamment. L'orateur est talentueux pour dire comment il a travaillé à l'écriture de cette biographie et son hésitation avant de se lancer.

Toujours très pédagogue, il met en exergue l'importance de la lecture avant de s'engager dans l'écriture qui doit être accessible, simple et compréhensive pour en quelques mots viser l'essentiel.

Il décrit l'homme et l'action du militant syndical et politique sans complaisance et avec respect pour montrer ses qualités et compétences, acquises pour l'essentiel par un travail personnel intense, son sens de l'écoute, de l'observation.

Des qualités qui se ressentent particulièrement



dans son attention précieuse aux "petites" catégories pour la prise en compte de leurs revendications et pour qu'elles aient toute leur place dans le syndicat, dans la Fédération.

Il revient également sur le fait, que par son parcours, Georges voue un vrai culte aux pionniers du syndicalisme et du parti communiste, à ceux de la CGT-U, à celles et ceux qui ont fait le Front Populaire et qui ont participé à la Résistance. Ce sont eux qui l'ont formé, il est fidèle à leur héritage et perpétue leurs valeurs dans les conditions de son époque.

Alain ne manque pas de souligner que ce livre, comme les précédents qui ont été publiés, n'aurait pas été possible sans l'existence de l'Institut d'Histoire

Sociale de notre Fédération qui depuis plus de 20 ans maintenant, veille au classement et à la préservation de nos archives, entretient et développe dans nos rangs l'intérêt pour l'Histoire, en fait comprendre les enjeux, organise des événements qui permettent la confrontation avec des historiens, publie régulièrement son journal *le Relais*, édite de nombreux livres et brochures.

Le stand de l'IHS envahi

Très applaudi également, Alain complète son intervention en répondant aux questions posées par une salle très réceptive et enthousiaste qui va concrètement le démontrer.

En effet, alors que 10 livres sur la biographie de Georges



Frischmann ont été achetés avant qu'Alain Gautheron n'intervienne, ce chiffre est multiplié par quatre après son intervention.

Tous les livres de la "bio" sont vendus et des com-

mandes sont passées. Deux adhésions à l'IHS supplémentaires sont réalisées, soit trois adhésions au total et quatre cotisations sont encaissées. Ce qui est tout de même pas mal car pour

nombre de délégué-e-s, ils sont déjà adhérents à l'IHS, et ne sont pas les derniers à régler leur cotisation. Ajoutons encore 3 livres sur l'histoire des lignes, 1 coffret sur l'histoire de la Fédération, 1 deuxième tome de l'histoire de la Fédération et 2 livres du centre d'histoire sociale de la Loire Atlantique "La fracture".

Un bilan très encourageant pour poursuivre la diffusion de la biographie et aussi des autres publications.

Souhaitons que la conférence des cadres qui se tient en juin prochain

relève le défi pour aussi faire exploser les chiffres et épuiser la 2^e édition de la biographie de Georges Frischmann tirée au total à 1500 exemplaires.

A la conférence des retraités participaient également les secrétaires régionaux et de syndicats qui nombreux également ont contribué à promouvoir l'IHS.

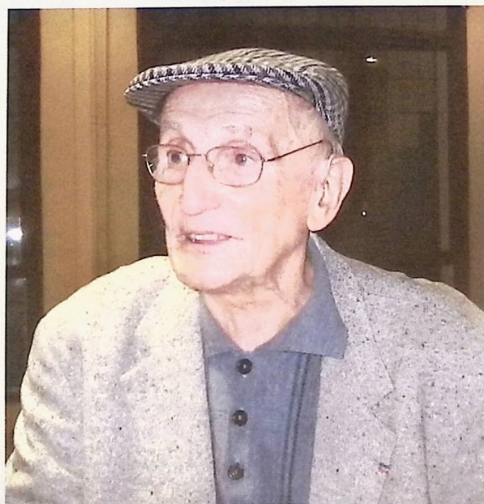
Cela ne peut que nous motiver encore davantage pour faire connaître, et en particulier par notre présence dans les congrès des syndicats départementaux, les travaux et les publications de l'Institut et aussi la renforcer par l'adhésion intergénérationnelle des syndiqué.es de la FAPT.

Patrick Bourgeois.

Hommage

Notre camarade Jean Blanchon est décédé le 1^{er} mai 2019. Elu secrétaire général du syndicat CGT des Télécommunications de Paris, il exerça cette responsabilité d'octobre 1959 à novembre 1978. Il sera membre de la C.E et du bureau fédéral de la Fédération CGT des PTT durant de nombreuses années. Il a été aussi un membre actif de l'association des anciens résistants et déportés des PTT « Libération Nationale PTT - ANACR » dont il sera le secrétaire général puis Président et aussi Président d'honneur. Décoré de la Croix du Combattant Volontaire 1939-1945, il a été fait Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 1989.

Nous pensons bien à lui et à sa famille



A propos du livre « La fracture »

En mars 2016, le site de l'HS annonçait que se préparait depuis un an en Loire Atlantique une étude portant sur les trois décennies 1975/2005 pendant lesquelles l'Administration des PTT a été démantelée. Quatorze camarades s'étaient lancés dans cette aventure, tâche ingrate au début quand il s'agissait de classer nos volumineuses archives, plus valorisante par la suite quand vint le temps de les exploiter et de rédiger les premières pages d'écriture.

La justification de cet ouvrage était de rappeler comment, malgré les réactions hostiles du personnel, l'action conjuguée des pouvoirs en place aboutit notamment au changement de statut en 1990, à la transformation de France Télécom en entreprise nationale en 1996 avant que n'y soient introduits des capitaux privés l'année suivante.

C'était aussi de rappeler comment cette même période a vu l'Administration des PTT se scinder en trois grosses entités entourées de multiples filiales, avec les conséquences subies aujourd'hui dans les services, à l'origine des luttes du personnel, souvent locales, dont le mensuel de la FAPT se fait régulièrement l'écho.

Les rédacteurs ayant vécu tout ou partie de cette période n'ont pas privilégié leurs souvenirs personnels. L'objectif était de consigner un ensemble d'expériences acquises au cours d'une série d'événements et témoigner ainsi d'un passé

dont la connaissance peut être utile à l'activité militante de ceux qui travaillent dans ce qu'on appelle désormais le secteur des activités postales et de télécommunications.

Pendant toute cette période la CGT a agi et appelé à agir pour défendre à la fois la pérennité du service public, les conditions de travail, de vie et les droits statutaires du personnel. Elle l'a fait dans le cadre d'une alternance de majorités gouvernementales, chacune reprenant consciencieusement, qu'elle soit de droite ou de la gauche socialiste, le travail là où la précédente l'avait laissé, parfait exemple d'une identité d'objectif et, à quelques nuances près, d'une conjugaison de stratégies pour parvenir au même but.

On comprend que cette période fut marquée par des luttes plus défensives que conquérantes, d'autant plus difficiles à conduire qu'elles le furent le plus souvent dans la désunion syndicale. Le trouble jeté

par les organisations réformistes, plus particulièrement par le comportement de la CFDT, n'a pas autorisé que la mobilisation du personnel empêche le démantèlement des PTT. Elles en ont toutefois freiné et atténué les effets. Aux actions générales en opposition aux prétentions gouvernementales et ministérielles, se sont ajoutées quantités de luttes locales, dans les services et au-delà, à l'initiative de certaines municipalités, avec des succès notoires sur les emplois, le temps de travail, le maintien de tournées de distribution et celui de la présence postale.

C'est cela que nous avons voulu montrer. La même période aurait pu être décrite sous l'angle des discussions de sommet entre syndicalistes, ministres, secrétaires d'Etat et hauts cadres administratifs ou montrer les tensions entre fédérations syndicales quand l'urgence était au rassemblement alors que l'une cherchait à justifier ses renoncements quand d'autres se risquaient parfois à la surenchère. Nous avons choisi une échelle plus réduite, celle de notre département en fai-



sant appel à des camarades qui ne sont ni écrivains ni historiens mais militants CGT avec des années au contact des réalités du terrain et, à ce titre, habilités à s'exprimer en connaissance de cause.

Inspirés par cette pensée de l'économiste et historien américain Howard Zinn « Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par les chasseurs », ils n'ont laissé à personne d'autre le soin d'apporter cette contribution à l'édification de notre histoire sociale.

La présentation du livre en présence des auteurs a été faite lors de l'Assemblée Générale à Nantes.

Vous pouvez le commander auprès de l'HS CGT Fapt ou auprès du centre d'histoire sociale Fapt 44 : 10€

Michel Tacet



Première impression après lecture de La Fracture

Serge Lottier a lu le livre, pour lui cet ouvrage est à l'image de leur premier livre d'histoire sociale de la Fédération CGT des PTT en Loire atlantique jusqu'en 1974 publié en 1999. C'est un panorama détaillé de l'histoire sociale PTT en Loire Atlantique dans le contexte de l'histoire de la fédération de 1975 à 2005 sous une couverture en couleurs caractérisant bien le contenu du livre.

Trois sujets parmi bien d'autres peuvent aider à réfléchir sur l'actualité. Ils méritent des approfondissements et des débats avec les actifs :

1. Les pages qui traitent de la période 1981/1986 montrent bien que là se jouent les choix fondamentaux pour les services publics, le rôle et l'action du syndicalisme pendant ces années. La bataille idéologique est dense entre collaboration et lutte de classe. Cette bataille très vive valorise le concret, c'est à dire les luttes et les succès. Pour une grande part les problèmes rencontrés découlent des rapports entre les caractères de classe et de masse de notre syndicalisme. A tous moments de l'évolution du rapport

de force entre exploités et exploités il faut s'adapter, trouver l'équilibre entre les deux pour avancer. Cela crée forcément le risque des coups de balancier, et on sait que lorsqu'ils cognent à droite et à gauche les bords de la comtoise, l'heure se dérègle ! C'est le cas des problèmes liés à « l'unité à tout prix ou pas du tout » évoqués pages 56 et 183. C'est aussi la difficulté de trouver l'équilibre entre action pour un projet de société progressiste en parallèle avec des forces politiques et action pour les revendications du quotidien dans les services.

2. L'institutionnalisation du syndicalisme, (soulevée page 156). Paul Quilès s'y est essayé en 1990. Le livre montre bien que les réformistes s'y sont vautrés alors que la CGT n'a rien lâché. Ceci dit, le livre attire l'attention sur le fait qu'elle n'est pas à l'abri de ce danger permanent, l'état méfiant en place des structures dites de concertation qui tendent à éloigner les militants syndicaux du personnel.

3. Le rôle du syndicat (page 198) débattu au congrès départemental, formule de nouvelles pistes

pour tenir compte des évolutions de la Poste et des Télécoms qui transforment le paysage syndical, « le terrain et la forme des luttes avec un besoin de plus en plus grand de démocratie comme moteur de la vie syndicale ». Ces pistes sont plus que jamais d'actualité. Par exemple, pour qu'il y ait démocratie il faut, au départ des démocrates, d'ou le besoin d'investir tous les services... de créer et développer des sections syndicales. Vaste programme incontournable où on se heurte, entre autres, aux tentatives d'institutionnalisation du syndicalisme

Soulignons enfin le travail du collectif d'une quinzaine de camarades, dont le maître d'œuvre Michel Tacet. Ainsi que la préface du secrétaire départemental Sylvain Lambot, dans la lignée des secrétaires départementaux qui savent que l'histoire sociale peut donner de l'élan à notre syndicalisme CGT pour les luttes et des succès tant revendicatifs que pour un changement de société progressiste.

À lire aussi :



Hélène LAFFAIT est née le 28 décembre 1934 à Annoy.

En 1951, elle est recrutée au concours d'agent d'exploitation des PTT et débute sa carrière comme téléphoniste à Lille-Interban en 1952, où elle se syndique à la CGT.

Mais à Lyon, elle est élue à la Commission Exécutive, puis au Bureau du syndicat départemental avec la responsabilité de l'activité en direction des jeunes.

Mais à Paris en 1965, elle est élue à la Commission Exécutive du syndicat des Télécommunications de Paris, créée dans le cadre de la décentralisation de la région parisienne, puis au Bureau Départemental avec la responsabilité des grands centres féminins.

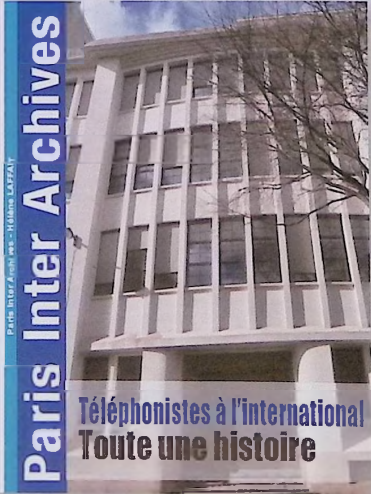
Élue à la Commission Exécutive Fédérale au 20^e congrès, en 1967, puis au Bureau Fédéral au 21^e congrès, en 1970, elle siègera dans ces deux instances jusqu'au 24^e congrès, en 1979.

Elle prend sa retraite le 1^{er} janvier 1995 et s'investit dans l'activité de l'HS CGT-Fapt dont elle est membre du bureau de 2011 à 2016. Elle participe activement à la tenue du Celloco sur les téléphonistes en octobre 2008, notamment par sa contribution écrite reproduite dans l'ouvrage *Des démoselles du téléphone aux opérateurs des centres d'appel* (pages 285 à 289).



INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT
283, rue de Paris, Case 545 - 93143 Montreuil Cedex
Mét. : 01 49 27 10 00
Site : hs.cgt.fr

Page 13 sur 100



Paris Inter Archives

Téléphonistes à l'international
Toute une histoire